

**Réunion des Hautes Parties contractantes
à la Convention sur l'interdiction ou
la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

5 septembre 2014
Français
Original: anglais

Session de 2014

Genève, 13 et 14 novembre 2014

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

**Examen du rapport de l'Unité d'appui
à l'application de la Convention**

Rapport de l'Unité d'appui à l'application de la Convention

Résumé

Le présent rapport rend compte des activités que l'Unité d'appui à l'application de la Convention a menées en 2014. L'Unité d'appui à l'application a organisé des réunions d'experts sur le Protocole II modifié, le Protocole V et les systèmes d'armes létaux autonomes, et elle a prêté assistance aux trois personnes exerçant des fonctions officielles et aux neuf coordonnateurs qui travaillent sur ces questions; elle a contribué aux activités menées en matière de mise en œuvre du Protocole II modifié et du Protocole V; elle a œuvré à la sensibilisation à la Convention et aux Protocoles y annexés ainsi qu'à leur universalisation; elle a organisé les activités du Programme de parrainage; et elle a mis à jour les sites Web consacrés à la Convention et au Protocole V.

GE.14-15735 (F) 231014 241014



* 1 4 1 5 7 3 5 *

Merci de recycler



A. Introduction

1. L'Unité d'appui à la Convention a poursuivi ses activités en 2014, en application du mandat que lui avait confié la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention, à sa session de 2009¹, consistant à «[opérer] avec le maximum d'efficacité et [à accomplir] les tâches suivantes:

a) Fournir un appui administratif aux réunions dont la tenue a été décidée par les Hautes Parties contractantes à la Convention, au Protocole II modifié et au Protocole V, et préparer les documents nécessaires à cette fin;

b) Faciliter la communication entre les Hautes Parties contractantes et, si la demande en est faite, avec les organisations internationales;

c) Servir de centre d'échange des informations ayant un rapport avec la Convention et les Protocoles y annexés, qui sont soumises par les Hautes Parties contractantes ou qui leur sont communiquées; concevoir et tenir à jour le site Web et les bases de données de la Convention en suivant les instructions données par les réunions annuelles des Hautes Parties contractantes;

d) Appuyer les Hautes Parties contractantes, à leur demande, pour la mise en œuvre de la Convention et des Protocoles y annexés, et aider le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à s'acquitter de ses fonctions, conformément au paragraphe 2 de l'article 11 du Protocole V, au paragraphe 4 de l'article 14 du Protocole II modifié et au mécanisme de contrôle du respect des dispositions applicable à la Convention;

e) Contribuer à promouvoir l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés et aider les Hautes Parties contractantes à mettre en œuvre le Plan d'action en vue de promouvoir l'universalité de la Convention et des Protocoles y annexés, et le programme de parrainage au titre de la Convention;

f) Exécuter toute autre tâche qui pourra lui être confiée par les Hautes Parties contractantes à la Convention ou aux Protocoles y annexés».

2. L'Unité d'appui à l'application de la Convention est établie au sein du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, qui lui fournit un ensemble de services financiers, logistiques et administratifs et de gestion des ressources humaines. Le Service de Genève facilite aussi l'application par l'Unité d'appui des règles et règlements de l'Organisation des Nations Unies de sorte que l'Unité puisse fonctionner au mieux. Le Service de Genève intervient dans la coordination et les relations avec les services pertinents de l'Office des Nations Unies à Genève en contribuant à l'organisation des réunions et conférences au titre de la Convention. L'Unité se compose de deux membres: M. Bantan Nugroho, Chef de l'Unité d'appui, et M^{me} Hine-Wai Loose, Spécialiste des affaires politiques. Les attributions de M. Nugroho sont la gestion de l'Unité d'appui, les questions financières et budgétaires, le Protocole II modifié, la soumission des rapports sur le respect des dispositions de la Convention, le Programme de parrainage et l'universalisation. Celles de M^{me} Loose sont le Protocole V, la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention, les systèmes d'armes létaux autonomes, les mines autres que les mines antipersonnel et l'universalisation. L'Unité d'appui a été secondée par les stagiaires suivants: M^{me} Masumi Patzel (du 1^{er} septembre au 19 décembre 2013), M. Philippe Mauger (réunions d'experts au titre du Protocole II modifié et du Protocole V),

¹ Paragraphes 34 à 37 du rapport final de la Réunion des Hautes Parties contractantes tenue en 2009, publié sous la cote CCW/MSP/2009/5.

M. Leonard Van Rompaey (du 15 avril au 30 juillet 2014), M. Nazim Khaldi (du 12 mai au 29 août 2014) et M^{me} Min Zhang (du 11 août au 21 novembre 2014).

B. Appui au Protocole II modifié et au Protocole V

3. Pour la Réunion du Groupe d'experts sur le Protocole II modifié, qui s'est tenue les 1^{er} et 2 avril, l'Unité d'appui à l'application a contribué à la formulation de l'énoncé des intentions du Président désigné et des Coordonnateurs et à sa communication aux États et aux organisations internationales. L'Unité d'appui a préparé des documents d'information pour le Président désigné, qui était également responsable de la question de l'universalisation. Elle a également préparé des documents d'information, des tableaux et des exposés pour le Coordonnateur pour le fonctionnement et l'état du Protocole II modifié, et a procédé à l'analyse de la formule D des rapports annuels nationaux sur les textes législatifs ayant un rapport avec le Protocole.

4. L'Unité d'appui à l'application a aidé les Coordonnateurs à s'acquitter, en application de leur mandat, de leur tâche en matière de dispositifs explosifs improvisés (DEI). Il s'est agi de déterminer qui était appelé à intervenir et d'organiser une série de réunions en petits groupes pour explorer plus avant les pratiques optimales qui pouvaient être mises au point dans le cadre du Protocole II modifié. L'Unité d'appui poursuit la compilation du recueil des lignes directrices, pratiques optimales et autres recommandations visant à faire face au problème du détournement et de l'utilisation illicite de matériaux pouvant servir à la fabrication de DEI.

5. Pour la Réunion du Groupe d'experts sur le Protocole V, l'Unité d'appui à l'application s'est concertée avec le Président désigné et les cinq Coordonnateurs dans la préparation de leurs activités respectives; elle a aidé à la rédaction et à l'envoi aux délégations de messages, au nom du Président désigné, du Coordonnateur pour les mesures préventives générales et du Coordonnateur pour la présentation de rapports nationaux, exposant leurs objectifs pour la Réunion d'experts; elle a contribué à l'établissement des listes de points à aborder; elle s'est concertée avec les États, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales au sujet de leurs exposés; elle a organisé une réunion en groupe restreint des principaux États donateurs et États touchés, sur la question de la coopération et de l'assistance; elle a organisé un débat ciblé sur les moyens de relever les défis dans le domaine des mesures préventives générales; et elle a actualisé le site Web du Protocole V.

6. Sur les mesures préventives générales précisément, l'Unité d'appui à l'application a organisé une manifestation parallèle en marge de la réunion des Directeurs du Programme de lutte antimines de l'ONU sur le thème «Gestion des sites de munitions – travaux en cours», avec la participation du Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG), de Small Arms Survey et du Service de la lutte antimines des Nations Unies, et elle y a pris la parole. L'Unité a établi une liste de toutes les Hautes Parties contractantes qui avaient communiqué des renseignements sur la mise en œuvre par elles de mesures préventives générales; elle a écrit aux Hautes Parties contractantes qui n'avaient pas notifié la mise en œuvre de telles mesures, et a assuré directement le suivi auprès d'elles; et elle assure actuellement un suivi auprès des organisations qui sont en mesure de prêter assistance à cet égard.

7. S'agissant de la présentation des rapports nationaux, l'Unité d'appui à l'application a réalisé une évaluation de la notification au titre de l'article 3; elle a organisé, à l'heure du déjeuner en marge de la Réunion d'experts, deux réunions avec le Coordonnateur et les nouvelles Hautes Parties contractantes ainsi que celles qui n'avaient pas encore rendu compte de l'élaboration de rapports nationaux et de l'assistance à disposition; elle a écrit aux Hautes Parties contractantes qui n'avaient pas encore soumis leurs rapports nationaux

et a assuré un suivi auprès d'elles; et elle procède actuellement à la révision du Guide sur la présentation de rapports nationaux.

8. En matière d'assistance aux victimes, l'Unité d'appui à l'application contribue actuellement à la réalisation d'une évaluation des progrès accomplis dans ce domaine; la section du site Web consacrée à l'assistance aux victimes a été actualisée avec de nouveaux articles et enrichie de nouvelles ressources; la concertation avec d'autres instances et organisations qui traitent de la question se poursuit.

9. Un domaine requiert une plus grande attention de la part de l'Unité d'appui à l'application, à savoir la coopération et l'assistance. Actuellement, l'Unité d'appui étudie avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales les différents moyens de concourir à la réalisation des objectifs du Protocole II modifié et du Protocole V.

C. Appui à la Réunion d'experts sur les systèmes d'armes létaux autonomes

10. En vue de la Réunion d'experts sur les systèmes d'armes létaux autonomes, l'Unité d'appui à l'application a aidé le Président, Jean-Hugues Simon-Michel, Ambassadeur de France, à rédiger des invitations et à les envoyer aux experts et aux délégations, à établir le programme de travail et à coordonner les exposés des experts. L'Unité d'appui a aidé le Président et les collaborateurs du Président (Allemagne, Brésil, Mali et Sierra Leone) à établir leurs listes de points à aborder; elle a rédigé les projets de déclarations à la presse et a organisé une conférence de presse; elle a mis sur pied deux séances d'information sur la Réunion d'experts à l'intention de l'Union africaine et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN); et elle s'est mise en rapport avec les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et les milieux universitaires au sujet de leur participation. M^{me} Hine-Wai Loose a pris part à la Réunion d'experts organisée par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) sur les systèmes d'armes létaux autonomes, du 26 au 28 mars 2014. Au cours de la Réunion d'experts, qui s'est tenue du 13 au 16 mai, l'Unité d'appui a aidé le Président et les collaborateurs du Président à s'acquitter de leurs responsabilités, elle a contribué à l'élaboration des rapports de synthèse et mis la dernière main au rapport du Président sur la réunion, et elle a actualisé le site Web de la Convention.

D. Conférences sur la Convention sur certaines armes classiques, le Protocole II modifié et le Protocole V

11. Au moment de la soumission du présent rapport, l'Unité d'appui à l'application œuvrait à l'organisation des conférences annuelles devant se tenir au cours de l'année sur la Convention sur certaines armes classiques, le Protocole II modifié et le Protocole V, en assurant notamment la mise en place de l'appui administratif, en tenant une réunion informelle préparatoire, en établissant les projets de rapports, et en préparant les séances d'information à l'intention des personnes exerçant des fonctions officielles et des coordonnateurs.

E. Promotion et universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés

12. L'Unité d'appui à l'application a contribué à la rédaction de messages du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans lesquels le Secrétaire général engageait

vivement les Ministres des affaires étrangères des États non encore parties à la Convention sur certaines armes classiques à y adhérer. L'Unité d'appui a continué de fournir à la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Angela Kane, des informations à jour et des conseils pour ses activités de promotion des travaux au titre de la Convention. L'Unité d'appui a fourni à la Haut-Représentante un appui pour l'engagement d'activités de plaidoyer et d'information visant les États qui ne sont pas encore parties à un instrument sur les armes classiques. L'Unité d'appui a également fourni au Directeur général par intérim de l'Office des Nations Unies à Genève, M. Michael Møller, des documents et informations de fond utiles pour ses entretiens bilatéraux avec les États non encore parties à la Convention.

13. L'Unité d'appui à la Convention a soutenu les personnes exerçant des fonctions officielles dans leurs efforts visant à promouvoir l'universalisation. Pour ce faire, elle a rédigé et distribué un message adressé conjointement par les Présidents désignés de cette année aux Ministres des affaires étrangères des États non encore parties à la Convention; elle a établi le texte de déclarations, des documents de fond et des documents d'information sur l'adhésion à la Convention; et elle a organisé des rencontres bilatérales avec les États non encore parties à la Convention. L'Unité d'appui seconde les Présidents désignés pour l'organisation d'un séminaire sur l'universalisation de la Convention et sur ses travaux, qui doit se tenir le 18 septembre à Genève.

14. Pour accélérer l'universalisation du Protocole II modifié, l'Unité d'appui à l'application a facilité la tenue de réunions bilatérales entre le Président désigné de la Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié et les États qui n'étaient pas encore parties au Protocole.

15. L'Unité d'appui à l'application a continué d'assurer un suivi individualisé auprès des États pour hâter leur progression sur la voie de l'adhésion à la Convention, et a répondu à leurs questions sur la procédure d'adhésion. Elle a consulté le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique au sujet des moyens de promouvoir l'universalisation de la Convention dans la région de l'Asie et du Pacifique. Elle a également coopéré avec les Hautes Parties contractantes à la Convention de ladite région en vue de déterminer quels États non encore parties à l'instrument devaient être visés en priorité par l'action menée en faveur de l'universalisation.

16. L'Unité d'appui à l'application a continué de promouvoir la Convention et de diffuser l'information relative au but et aux objectifs de l'instrument. Elle a, notamment, fait des exposés à un bon nombre de groupes d'étudiants, de professionnels et de diplomates de passage à l'ONU. L'Unité d'appui est en passe d'achever la rédaction d'une brochure exposant les informations de fond concernant la Convention et la façon d'adhérer au régime de la Convention.

F. Programme de parrainage

17. L'Unité d'appui à l'application a contribué à l'organisation des travaux du Comité directeur du Programme de parrainage, qui s'est réuni par deux fois cette année. Pour les Réunions d'experts au titre du Protocole II modifié et du Protocole V, l'Unité d'appui a aidé à déterminer quels étaient les candidats au parrainage et a contribué au parrainage proprement dit. Elle a organisé à l'intention des représentants parrainés, durant les Réunions d'experts, des séances d'information sur l'universalisation et la mise en œuvre. Elle a également assisté chacun des représentants parrainés en lui exposant en début de réunion le programme de travail et en lui indiquant le moment où il peut intervenir ou faire des exposés. L'Unité d'appui a rédigé le rapport du Programme de parrainage, qui a ensuite été approuvé par le Comité directeur.

G. Communications avec et entre les Hautes Parties contractantes

18. La communication de l'information aux Hautes Parties contractantes, aux organisations internationales et aux organisations non gouvernementales se fait par voie de lettres officielles et de messages adressés par courrier électronique, et via le site Web de la Convention (www.unog.ch/ccw). L'Unité d'appui à l'application a continué de mettre à jour et d'améliorer ledit site Web. Avec l'aide des stagiaires, elle a chargé sur le site un grand nombre de déclarations, de comptes rendus analytiques et de fichiers audio.

H. Appui à la présentation de rapports sur le respect des dispositions de la Convention, le Protocole II modifié et le Protocole V

19. À la quatrième Conférence d'examen de la Convention, les Hautes Parties contractantes ont été priées de soumettre des rapports nationaux annuels sur le respect des dispositions de la Convention. L'Unité d'appui à l'application a donc rédigé et distribué deux séries de lettres que le Président désigné de la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention adressait aux chefs des Missions permanentes des États qui n'ont jamais soumis de rapport annuel depuis qu'ils sont devenus parties à la Convention et des États qui n'ont pas soumis leur rapport pour l'année considérée. L'Unité d'appui a également rédigé et envoyé des lettres que le Président désigné de la Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié adressait aux Hautes Parties contractantes n'ayant pas soumis leurs rapports nationaux annuels, pour leur rappeler de le faire. Les mesures de suivi prises en ce qui concerne la soumission des rapports nationaux au titre du Protocole V ont déjà été évoquées au paragraphe 7 du présent rapport. Un nombre total de 146 rapports nationaux annuels soumis sur le respect des dispositions de la Convention ou au titre du Protocole II modifié et du Protocole V ont été chargés sur le site Web de la Convention.

I. Questions diverses

20. Durant les Réunions d'experts au titre du Protocole II modifié et du Protocole V tenues cette année, l'Unité d'appui à l'application a organisé un séminaire intitulé «CCW – unfinished business» (Convention sur certaines armes classiques – travail inachevé). L'Unité d'appui maintient le contact avec les Hautes Parties contractantes et les organisations actives dans le domaine des mines autres que les mines antipersonnel. De plus, elle continue de mettre à jour la section du site Web consacrée aux mines autres que les mines antipersonnel.

J. Coûts estimatifs et dépenses effectives des réunions tenues en 2013 au titre de la Convention sur certaines armes classiques

21. L'an dernier, les Hautes Parties contractantes ont demandé à l'Unité d'appui à l'application de «continuer à lui faire rapport chaque année sur ses activités, ainsi que sur ses coûts estimatifs et ses dépenses effectives»². Les tableaux détaillant la composition des coûts estimatifs par rapport aux dépenses effectives pour toutes les réunions tenues l'année dernière seront publiés dans un additif au présent rapport.

² Rapport final de la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention, CCW/MSP/2013/10, par. 28.